

2013/5429 - Automatisation des bibliothèques de Lyon. Vote et affectation de l'autorisation de programme 2012-1 programme n° 00005 pour un montant de 3 825 000 euros TTC et vote de l'opération 60047002.
(Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 22/04/2013, p. 0980)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, plusieurs délibérations sont présentées aujourd’hui et font l’objet de questions. Je voudrais d’abord présenter en quelques mots le projet d’automatisation des bibliothèques de Lyon qui est pour nous une nouvelle étape importante dans la modernisation de notre réseau de bibliothèques. Il a comme objectif de placer la qualité de service au cœur de la démarche de nos établissements, en proposant progressivement l’automatisation des prêts et des retours.

Il s’agit de permettre le prêt et le retour des livres et autres documents 7jours/7 et 24 heures/24.

Cette automatisation permettra de manière parallèle, comme cela est indiqué dans la délibération, de développer l’accessibilité de l’établissement, de repositionner des agents sur des fonctions d’accompagnement des usagers et de mise en avant des collections, plus de services et bien sûr, de proposer au public de nouveaux services en particulier autour de l’innovation numérique.

C’est donc un nouveau service offert aux plus de 2.500.000 visiteurs dans notre réseau et ainsi, après le Guichet du Savoir qui a été lancé il y a près de dix ans et qui connaît toujours un immense succès après le lancement de Numelyo en décembre à la bibliothèque numérique, et bien nous considérons que cet élément sera vraiment une avancée pour le fonctionnement de nos bibliothèques et en faveur de la lecture publique.

Je rappelle que la lecture publique représente le premier poste budgétaire de budget de la culture, soit 20 % et que 19 % des Lyonnais sont adhérents à nos bibliothèques. Il s’agit là donc d’un moment important, nous recevons dans quelques semaines le Congrès français des bibliothécaires avant de recevoir, je vous le rappelle, en 2014, le Congrès mondial des bibliothécaires. C’est dire que Lyon est bien repérée comme une place forte autour du livre et du rôle des bibliothèques.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe GAEC soutient bien sûr l’évolution intéressante du service proposé par les bibliothèques municipales de Lyon qui vont passer progressivement -d’ici 2015- à l’automatisation des transactions de prêts et de retours des livres par un libre-service 24 H/24 et 7 jours 7.

Le coût de 3,8 millions d’euros montre l’importance de ce projet, financé à 50 % par la Ville et à 50 % par le Ministère de la Culture qui reconnaît la Bibliothèque municipale de Lyon comme « Bibliothèque numérique de référence ». Je rappelle, comme vient de le dire aussi mon collègue, que la lecture publique est le premier budget de la Ville de Lyon dans le domaine culturel, il passe donc avant celui de l’Opéra.

J’ai parlé lors du dernier Conseil municipal de tout le travail admirable réalisé par les bibliothèques municipales en direction des personnes handicapées. J’apprécie, en tant qu’Adjointe aux personnes handicapées, que ces guichets automatiques aient été pensés et disposés de façon à les rendre accessibles aux personnes handicapées en fauteuil. Le Groupe GAEC se félicite aussi que les postes des agents ainsi libérés par l’automatisation des prêts soient récupérés dans les bibliothèques pour l’accompagnement renforcé des usagers et la mise en valeur des collections.

Cette offre nouvelle par l’automatisation des prêts rendra un service amélioré à la population : pour avoir beaucoup travaillé sur les temps de vie des habitants, je sais que la demande de souplesse dans les horaires d’ouverture des bibliothèques est réelle et nécessaire, les temps des habitants étant beaucoup plus déstructurés aujourd’hui qu’autrefois.

Pour finir, le Groupe GAEC se permet d’ajouter que ce nouveau pas sur un horaire de service élargi pourrait en annoncer un autre dans le prochain mandat : la programmation de l’ouverture de deux ou trois bibliothèques ou médiathèques le dimanche après-midi. Autant je ne vois pas l’intérêt d’acheter des chaussures le dimanche, autant la trentaine de bibliothèques ouvertes en France le

dimanche montre que les familles en sont grandement bénéficiaires et utilisent ainsi leur temps libre autrement que sur des activités marchandes souvent coûteuses.

Cette ouverture le dimanche est ainsi souvent le moyen d'attirer de nouveaux publics vers les activités des bibliothèques. C'est une des possibilités nouvelles de démocratisation du livre. Je sais que cette proposition peut inquiéter une partie de nos salariés, mais les musées sont bien ouverts le dimanche : pourquoi pas les bibliothèques, qui sont de la même façon un service rendu au public ? Le dialogue social avec notre personnel et les syndicats sera nécessaire, dans le respect des conditions de travail de nos salariés, mais l'intérêt de cette évolution pour la population est évident.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)